

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:
Trigone Capital Finance SA, Meyrin
2.

Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 2'000'000
3.

Nouvelle valeur nominale du capital-actions:
CHF 300'000
4.

Décision de réduction par: l'assemblée générale extraor-
dinaire
5.

Date de la décision: 28.03.2006
6.

Echéance de préavis des créances: **06.06.2006**
7.

Adresse pour la déclaration des créances: Me Alain Gros,
Froriep Renggli, rue Charles-Bonnet 4, case postale 399,
1211 Genève 12
8.

*Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs
créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.*
9.

Remarques: La réduction s'opère par l'annulation de
17'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF
100.-. Le montant de la réduction du capital-actions sera
utilisé pour couvrir la perte de CHF 505'750.- au bilan,
avant réduction, établi au 31 décembre 2005 et pour le rem-
boursement aux actionnaires de CHF 70.25 par action an-
nulée.

Froriep Renggli Avocats
1211 Genève 12

(03316874)